

## Conditions contractuelles

1. La réservation aux classes doit obligatoirement se faire online depuis le site internet en créant un compte BSport. **L'annulation aux classes est également obligatoire afin de libérer une place pour une autre élève au plus tard jusqu'à 16h00 le jour même du cours durant la semaine, jusqu'à 10h00 pour les cours de midi et jusqu'à 21h00 le vendredi soir pour les cours du samedi matin. Si les délais ne sont pas respectés, un crédit sera décompté ; le prix d'un cours à l'unité, soit la somme de 30.-, sera facturé aux élèves possédant un abonnement « illimité » en cas de non-respect du délai d'annulation !**
2. Les abonnements ou packs sont crédités numériquement sur votre compte BSport.
3. Les abonnements sont personnels et non transmissibles. L'élève doit être en mesure de prouver son identité si celle-ci lui est demandée.
4. Les classes débutent à l'heure indiquée. L'élève ne doit pas manquer à l'échauffement, obligatoire pour des mesures de sécurité. **En cas de retard, l'élève doit s'échauffer elle-même avant de rejoindre la classe.**
5. PoleMovement se réserve le droit de modifier les horaires et le genre de cours durant l'année dans un but d'améliorer le planning des classes, dans l'intérêt de l'élève et des enseignants. Les changements seront communiqués à l'avance.
6. **En cas d'inscriptions insuffisantes, PoleMovement se réserve le droit d'annuler les cours. Les annulations seront communiquées aux élèves au plus tard à 16 heures le jour même des cours concernés, à 10h00 pour les cours de 12h15 le jour même et à 21h00 les vendredis soirs pour les cours du samedi matin par mail à condition que PoleMovement soit en possession de leurs coordonnées.** Tout changement de coordonnées postales, téléphoniques ou mail doit être annoncé à PoleMovement.
7. PoleMovement se réserve le droit de modifier la forme des cours, dans l'intérêt de l'élève et des enseignants. Les changements seront communiqués à l'avance.
8. L'élève accepte de travailler avec une partenaire et de partager le matériel mis à disposition.
9. Les chaussures de danse utilisées doivent être destinées exclusivement à l'usage en salle
10. PoleMovement met à disposition de l'élève ses installations pour la durée fixée dans ledit contrat.
11. En cas de suspension, le contrat se prolonge de la même durée qu'il a été suspendu :
  - a. Sur présentation d'un justificatif médical, une suspension est possible, sans effet rétroactif en cas d'accident, grossesse ou maladie. **La suspension ne dispense pas du paiement pour la période suspendue.** L'abonnement sera prolongé de la même durée à la fin de contrat.
  - b. Les autres cas seront évalués par la direction.
12. La participation aux classes s'effectue aux risques et périls de l'élève exclusivement, cependant PoleMovement s'engage à donner l'instruction nécessaire ainsi que les mesures de sécurité. Chaque élève s'engage en contrepartie à respecter ses propres limites physiques et à être conscient en tout temps, des risques encourus. L'élève doit, en cas de doute, effectuer un contrôle médical. La direction PoleMovement décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de maladie.
13. Pour les abonnements réglés mensuellement, la première mensualité doit être effectuée dans les 10 jours suivant la date d'émission du contrat sur notre compte bancaire : **IBAN CH36 8080 8006 0338 5458 0 PoleMovement Sàrl, Rue de Vevey 218,1630 Bulle.** Pour les mois suivants, l'élève doit s'acquitter des mensualités sur notre compte bancaire au début du mois contractuel, au maximum 10 jours après, sans quoi, des frais de rappels de Fr. 30.- seront facturés. Dès un mois de retard dans le règlement des mensualités, PoleMovement transmettra, si nécessaire, le dossier à l'office de recouvrement afin de percevoir la somme due contractuellement.
14. **Les cotisations s'entendent forfaitairement et ne donneront lieu à aucun remboursement ni diminution de tarif, ni prolongation d'abonnement en cas de non-fréquentation.**
15. Le présent contrat vaut comme reconnaissance de dette au sens de l'article 82LP.
16. PoleMovement n'engage pas sa responsabilité en cas de vols ou pour les objets de valeur oubliés lors des classes.
17. L'école est ouverte toute l'année, à l'exception de vacances annoncées par PoleMovement et jours fériés officiels.
18. Pour les mineurs, la signature d'un représentant légal est indispensable.
19. PoleMovement se réserve le droit d'annuler, sans contrepartie, le contrat de tout membre dont le comportement porterait atteinte à la bonne marche du studio et du bien-être de ses élèves et enseignants.
20. **Tous les abonnements sont renouvelés tacitement pour la même durée.** Toute demande de résiliation doit être adressée par mail à PoleMovement, au minimum un mois avant la date d'échéance du contrat d'abonnement.
21. **En cas de demande de résiliation anticipée, l'école doit être contactée pour conclure un arrangement impliquant toutefois le versement d'indemnités ; elles s'élèvent au prix d'un mois d'abonnement pour les abonnements de 3 mois, au prix de 2 mois d'abonnements pour les contrats de 6 mois et au prix de 3 mois d'abonnements pour les contrats de 12 mois.**
22. En cas de demande de suspension exceptionnelle d'un ou deux mois maximum, l'école doit être contactée pour conclure un arrangement impliquant toutefois le versement d'une indemnité de 50chf. Aucun cours ne pourra être suivi lors de la durée de suspension.
23. PoleMovement Sàrl, en tant que membre de la Fédération Suisse « Swiss Pole & Aerial Sports Fédération (SPSF)», selon l'article 7 des Statuts de la Fédération, transmet les données personnelles (Nom, Prénom, date de naissance, genre et email) de chaque élève à la SPSF afin qu'il soit enregistré comme pratiquant de la discipline et à des fins statistiques et de développement. La SPSF est soumise aux protections des données personnelles et ne peut pas utiliser ces données à des fins commerciales ou pour toute autre action sortant des buts de la Fédération. Veuillez trouver la déclaration de protection des données de la SPSF sur son site [www.spsf.ch](http://www.spsf.ch). Une cotisation annuelle obligatoire de 25.- est demandée aux pratiquants possédant un abonnement.

